

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Oullins

Métropole de Lyon

ARRÊTÉ DU MAIRE

PDAU/NUM_23_014

OBJET : Certification de l'adresse 95 rue du Buisset, côté impair

Le Maire d'Oullins,

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°SJ20_427 du 7 juillet 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les propriétés situées 95 rue du Buisset, côté impair ;

ARRÊTE

ARTICLE I :

Les numéros de voirie situées au niveau des tenements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

95 rue du Buisset : AK 313, AK 383, AK 382

En conséquence, ces unités foncières détiennent l'adresse postale précitée.

ARTICLE Dernier :

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le : / /

Mise en ligne le : / /

Notifié le :

Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Louis CLAUDE

Fait à Oullins, le 27 février 2023.

**Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
le Conseiller délégué,**

Jean-Louis CLAUDE



